

Commune :
RIOM (300)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 3357
Document vérifié et numéroté le 11/05/2022
A Clermont
Par ALLEMAND Hubert
Géomètre principal
Signé

CLERMONT-FERRAND
Service départemental des impôts fonciers
Boulevard Berthelot
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX
Téléphone : 04 73 43 21 54
ptgc.puy-de-dome@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : YO
Feuille(s) : 000 YO 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 11/05/2022
Support numérique : -----

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par MARC PIGNOL (2)
Réf. :
Le 15/04/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

